

Informez les enfants qu'ils doivent attacher leur ceinture de sécurité (loi du 9 juillet 2003) et vérifiez que tous les enfants soient attachés. (Faîtes-le ponctuellement).

Si le conducteur ne respecte pas le code de de la route
Si le conducteur téléphone en conduisant Si le conducteur roule les portes ouvertes

Demandez-lui de s'arrêter et informez son responsable.

S'il n'y a pas de risque d'incendie, restez dans le car. (Sauf sur l'autoroute)

S'il y a risque d'incendie, faites évacuer (voir plan) et protégez les enfants à l'extérieur.

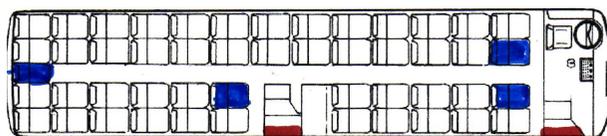
A LA DESCENTE :

Je ne traverse ni devant, ni derrière mais j'attends que le car s'éloigne pour traverser.

Pour traverser une rue, il faut voir et être vu.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ? APPLIQUER LE P.A.S.

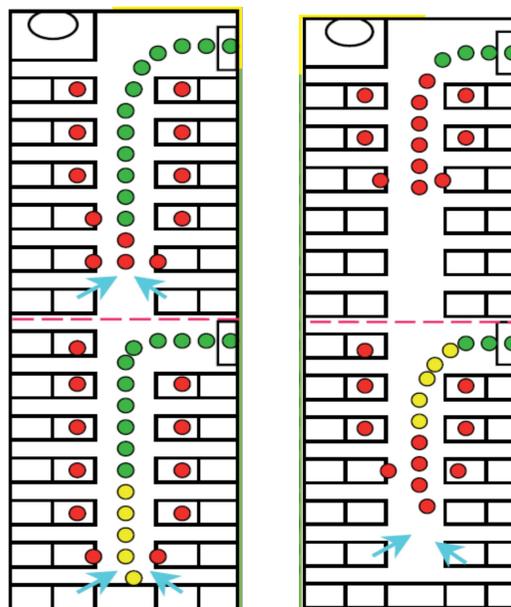
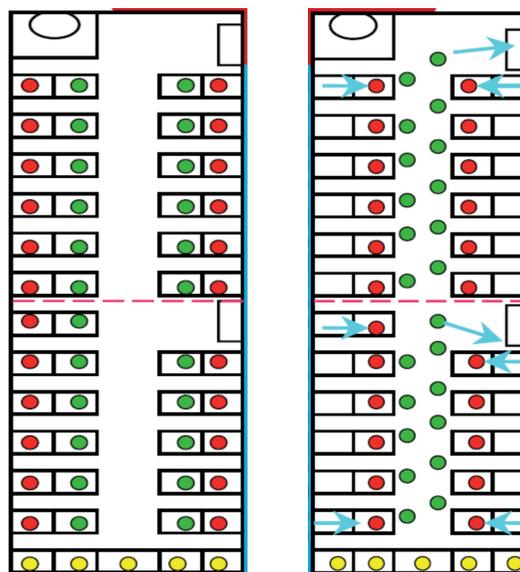
1. **Protéger** : signaler l'accident : feux de détresse, triangle (Conducteur).
2. **Alerter** : alerter les secours, être précis dans le signalement.
3. **Secourir** : pour les blessures graves, ne pas toucher l'enfant., mais le réconforter, le maintenir éveillé, le couvrir.



Place des animateurs ou accompagnateurs

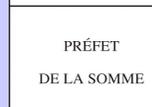
SORTIR VITE

(Plan d'Evacuation)



MEMENTO

Document réalisé par l'ADATEEP 80



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Guide du Passager et de l'accompagnateur

Pour partir en Sorties, en Transferts ou en Voyages en toute Sécurité.

Conseils et recommandations.

Interdictions et obligations.

Dans et Autour de l'autocar.

